

**FORMULAIRE TYPE DE DEMANDE DE DEROGATION
A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORE**

VILLE DE VOUGEVILLE 05 AOUT 2026

Selon l'article 15 de la loi du 30 août 2022
sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPPrNP

Situation objet : Abattage d'un arbre mort

Propriété de : Christophe Farut et Annie Buttin-Faraut

Requérant : Annie Buttin-Faraut

Tél. : 079 593 23 03

Parcelle(s) n° 117

Adresse : Grand Rue 36

Adresse : Grand Rue 36.

Mail Annie@Faraut.com

OBJET(S) CONCERNE(S)

Joindre un plan de situation indiquant par numéro* l'emplacement du patrimoine arboré concerné ainsi que des photographies.

Désignation exacte du patrimoine arboré faisant l'objet de la demande						
*N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur (m)	Age (ans)	Etat sanitaire
1	1	Pommier	1,15m	4,5m	+50	Mort cet été

☐ Arbre remarquable inscrit à l'inventaire cantonal

La requête doit être adressée par écrit à la commune qui transmet le dossier à la DGE-BIODIV pour instruction avec publication FAO

DEMANDE

X Abattage

☐ Elagage hors entretien courant

MOTIFS

X Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés

☐ Entrave avérée à l'exploitation agricole

☐ Ombrage excessif (art. 61 code rural et foncier)

☐ Impératif de construction ou d'aménagement (avec dispense d'enquête publique)

☐ Impératif de construction ou d'aménagement (avec publication dans la FAO), n° CAMAC :

La demande de dérogation doit être soumise uniquement avec la demande de permis de construire

Description des motifs de la demande :

Le très vieux pommier dans notre jardin n'était plus très en forme depuis une dizaine d'années. Chaque année une branche mourrait et régulièrement un champignon polypore se formait. Cet été l'arbre est complètement mort.

Nous voulons abattre l'arbre, enlever la souche pour replanter un autre arbre.

.....

.....

.....

.....

.....

FORMULAIRE TYPE DE DEMANDE DE DEROGATION A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORE

PLANTATIONS COMPENSATOIRES

Joindre un plan de situation indiquant par numéro* l'emplacement des plantations compensatoires.

Désignation exacte des plantations compensatoires				
*N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur (m)
1	1	Arbre fruitier - pommier	0,20	2 à 2,5 m

☐ Aucune plantation compensatoire n'est prévue (indiquer le motif ci-dessous)

Dans les cas où la suppression est requise pour des motifs d'aménagement et de construction, ou raison impérieuse dûment motivée, et que la compensation en nature est impossible, une taxe est due à la commune. Pour les arbres, elle est basée sur la valeur de remplacement, correspondant au moins aux directives de l'Union Suisse des Services des Parcs et Promenades. (art. 16 LPrNP)

Motif :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Lieu et date 24 Aout 2026..... Signature du propriétaire



Aucun travail ne peut être exécuté sans autorisation municipale

Version 11.11.2025

Affichage au pilier public du 1er septembre au 30 septembre 2026

FORMULAIRE TYPE DE DEMANDE DE DEROGATION A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORE



Le point rouge indique l'emplacement de l'arbre sur la parcelle 117 située au 36 grand Rue mais donnant sur la rue des Jardins

FORMULAIRE TYPE DE DEMANDE DE DEROGATION
A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORE

